



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 14 mars 2022 à 16 heures

Supplément à l'ordre du jour

Séance publique

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [22] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453254 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022.- Avance Gardiens de la paix, Agent contractuel subventionné (ACS).
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance /Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 50.079,90 EUR.
-
- [23] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453249 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022.- Avance Projets divers.
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance /Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 101.378,01 EUR.
-
- [24] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453234 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022.- Avance Cellule de nuit.
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 141.071,58 EUR.
-
- [25] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453229 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022 - Avance frais de fonctionnement dont personnel
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 153.521,09 EUR.
-
- [26] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453224 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022 - Avance Politique de la Ville.
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 41.749,98 EUR.
-
- [27] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2452973 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention 2013.- Avance des frais de fonctionnement et de personnel de l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit".
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 675.496,24 EUR.
-

[28] **Organisation** - Contrats de Sécurité et Politique des Grandes Villes - - [2453243 \(R\)](#)
Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2022.- Avance animateurs, juriste, éducateurs de rue.
Octroyer, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance /Brussel Vooruit", un subside mensuel sur base de douzièmes provisoires du montant de 2021, soit des mensualités de 98.061,57 EUR

[29] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2454497 \(R\)](#)
SJ.- 49998/OK.- Sécurité privée.- "HANGAR".
Règlement de police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant l'événement "HANGAR", du 16/04/2022 au 17/04/2022.

[30] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2453408 \(R\)](#)
Eglise Saint-Jacques-sur-Coudenberg.- Compte 2021.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2021.- Excédent : 1.342.393,14 EUR.

[31] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2453532 \(R\)](#)
Eglise Saint-Roch.- Compte 2021.
Sous réserve de la remarque reprise dans l'arrêté, émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2021. - Excédent : 104.877,35 EUR.

[32] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2451204 \(R\)](#)
Exercice 2022 - Budget.- Douzièmes provisoires (II).
Ouverture de trois douzièmes provisoires pour la période du 01/04/2022 au 30/06/2022 en application de l'article 14 de l'Arrêté Royal du 02/08/1990.

[33] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2453117 \(R\)](#)
Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 09/12/2021 octroyant à la Ville de Bruxelles et aux Communes d'Anderlecht, d'Etterbeek, d'Ixelles et de Saint-Gilles, un subside visant à financer pour l'année 2021, la revalorisation de la fonction publique locale et plus particulièrement le personnel des hôpitaux publics dont les communes prennent le déficit en charge.
Rétrocessions du subside de 6.583.560,00 EUR aux hôpitaux de la Ville suivant la répartition suivante :
- 1.082.253,00 EUR en faveur de l'Institut Jules Bordet;
- 2.421.341,00 EUR en faveur du CHU Brugmann;
- 90.560,00 EUR en faveur du CHU Bruxelles;
- 732.028,00 EUR en faveur de l'HUDERF;
- 2.257.378,00 EUR en faveur du CHU Saint-Pierre.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[34] **Centrale d'achats** - - Achats - [2427558 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de moyens pour lutter contre la prolifération des pigeons (CDA/011956/MGG).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/011956/MGG.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87506/12406 des budgets ordinaires de 2022 et 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 90 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[35] **Centrale d'achats** - - Achats - [2448461 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but le contrôle, jusqu'au 31/12/2022, des incapacités de travail du personnel de la Ville pour raison médicale (CDA/012258/DDR).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 8.724,99 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 69.824,99 EUR TVA comprise.- Article 13102/12203 du budget ordinaire de 2022 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 10/03/2022 (décision n° 94) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[36] **Centrale d'achats** - - Achats - [2453030 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but le gardiennage statique et/ou mobile par une entreprise de gardiennage, pendant 48 mois, de divers bâtiments et sites (CDA/012086/DDR).- Principe.

Procédure négociée directe avec publication préalable en application de l'article 89, § 1er, 1°, de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012086/DDR.- Estimation de 21.530.000,00 EUR, TVA de 21 % comprise.- Divers articles de code économique 12506 des budgets ordinaires de 2023 à 2027 pour la dépense de 21.240.000,00 EUR relative aux articles 1 à 13 et 15 à 24 de l'inventaire (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle), la dépense de 290.000,00 EUR relative à l'article 14 de l'inventaire étant à charge de l'asbl "Bains de Bruxelles".

[37] **Centrale d'achats** - - Achats - [2450928 \(R\)](#)

Marché public de services reconductible et à bordereau de prix ayant pour but le nettoyage écologique, pendant 24 mois, des vitres et des châssis du futur nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles (CDA/012034/YOU).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012034/YOU.- Dépense sur 24 mois de 112.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 168.000,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 12 mois.- Article 10433/12506 des budgets ordinaires de 2022 à 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 96 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[38] **Centrale d'achats** - - Achats - [2454417 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture de médailles en bois (CDA/012348/DSP).- Principe et attribution.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012348/DSP.- Dépense de 50.336,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 76410/12316 du budget ordinaire de 2022, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.- Engagement n° 22/017729.- Prendre pour information la décision n° 345 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[39] **Centrale d'achats** - - Achats - [2453057 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 6 lots, ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de petites machines horticoles (éventuellement livrées montées) et leurs accessoires (CDA/012311/PAD).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012311/PAD.- Dépense de 100.000,00 EUR, dont 40.000,00 EUR pour le lot 1, 40.000,00 EUR pour le lot 2, 5.000,00 EUR pour le lot 3, 5.000,00 EUR pour le lot 4, 5.000,00 EUR pour le lot 5, et 5.000,00 EUR pour le lot 6, TVA de 21% comprise.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2022 et 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 110 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[40] **Centrale d'achats** - - Achats - [2452673 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but l'entretien, pendant 24 mois, du système de caméras du Stade Roi Baudouin (CDA/012334/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012334/MGG.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 76410/12506 des budgets ordinaires de 2022 à 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 105 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[41] **Centrale d'achats** - - Achats - [2452402 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix, pendent 48 mois, ayant pour but la fourniture de consommables de coiffure de marque L'OREAL pour le département Instruction Publique (CDA/012342/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012342/LDR.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 103 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[42] **Centrale d'achats** - - Achats - [2446953 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, jusqu'au 30/06/2024 de panneaux en bois (CDA/012306/CVB).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012306/CVB.- Dépense jusqu'au 30/06/2024 de 115.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12402, 12448 et 12502 des budgets ordinaires de 2022 à 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 93 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[43] **Centrale d'achats** - - Achats - [2453012 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de rallonges électriques, de multiprises et câbles électriques (CDA/012339/MPG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012339/MPG.- Dépense sur 24 mois de 80.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 160.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2022 à 2024 (8.000,00 EUR) et divers articles de codes économiques 12402 et 12502 des budgets ordinaires de 2022 et 2024 (72.000,00 EUR) (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt de 8.000,00 EUR.- Prendre pour information la décision n° 108 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[44] **Urbanisme** - Direction administrative - Climat - [2452726 \(R\)](#)

Partenariat Climat.- "The Climate Show".- Convention.- Subside : 15.000,00 EUR.

1) Projet de convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et la SA Tempora.- 2) Octroyer un subside de 15.000,00 EUR à la SA Tempora pour la mise en oeuvre du spectacle "The Climate Show".- Article 87906/32101 du budget ordinaire 2022, sous réserve d'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.- Trésorerie.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[45] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2438943 \(R\)](#)

Communauté française.- Convention de partenariat.

Convention de partenariat pour le plan de conservation partagée des périodiques imprimés en Communauté française entre la Communauté française - Service général de l'Action territoriale et la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

[46] **Organisation** - Méthodes - Méthodes - [2452576 \(R\)](#)

Réservation d'un montant au budget extraordinaire de 2022 afin de commander les écrans, leurs accessoires et services de supports liés et destinés aux guichets du bâtiment Brucity.

Adopter la réservation du montant de 143.891,00 EUR pour acquérir les écrans, leurs accessoires et services de supports liés et destinés aux guichets du bâtiment Brucity.- Article 22/10433/74253 (Achats de matériel informatique BXL 2021) du budget extraordinaire de 2022, sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

[47] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2451254 \(R\)](#)

Marché public reconductible de travaux ayant pour objet la pose, l'enlèvement et le remplacement de poubelles publiques fournies par l'adjudicateur, pendant une période de 12 mois (TV/2022/09/PP).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) et 57 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° TV/2022/09/PP.- Dépense totale de 160.000,00 EUR TVA comprise (80.000,00 EUR TVA comprise pour 12 mois).- Article 87605/735/60 du budget extraordinaire de 2022 sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.- Projet d'investissement n° ZJ05-19-2021.- Chantier n° 197146.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 226 du Collège du 10/03/2022 en application de l'article 234, § 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[48] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2448316 \(R\)](#)

"Semaine des Droits des Femmes 2022".- Subsidés.- Montant total : 37.646,00 EUR.

Octroyer un subsidé aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 37.646,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (sous réserve d'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle) :

1. "La Pointe" asbl - "Maman est une artiste" - 3.000,00 EUR;
 2. "Action Pour le Développement Durable" asbl, en abrégé APLDD - "Femmes Talentueuses" - 2.900,00 EUR;
 3. "Born 2 Be Cheap" asbl - "Courts Mais Trash - Female Trouble" - 3.000,00 EUR;
 4. "Maison de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de Quartier" asbl - "La semaine des droits des femmes 2022" aux Maisons de Quartier Midi-Anneessens-Van Artevelde - 2.000,00 EUR;
 5. "Centre d'impulsion Socio-Professionnel et Culturel" asbl, en abrégé CIRPROC - cycle de conférences "Allaitement en public: encore un tabou?" - 2.500,00 EUR;
 6. "Maison de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de Quartier" asbl - projection du film "Adam" à la Maison de Quartier Buanderie - 220,00 EUR;
 7. "Maison de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de Quartier" asbl - projection débat "Mais comment font les femmes?" à la Maison de Quartier Querelle - 1.300,00 EUR;
 8. "Maison de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de Quartier" asbl - "Semaine des Droits des Femmes": réflexion et crée-action à la Maison de Quartier Marollia - 350,00 EUR;
 9. "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création" asbl - "Toutes Mamans ? - Quatre journées pour questionner la maternité et ses enjeux" - 4.330,00 EUR;
 10. "Diaspora Media Communication" asbl, en abrégé "Diasmecom" - "5' sur un banc..." - 2.216,00 EUR;
 11. "Plateforme Handicap Europe-Afrique" asbl - témoignages-débat : "Choix de maternité de la femme en situation de handicap : parcours d'obstacles." - 3.000,00 EUR;
 12. "Raise Women's Awareness Network" asbl, en abrégé RWAN - "Les femmes en tant que mères et leurs inclusion sociale" - 3.350,00 EUR;
 13. "La Source Jaillissante" asbl, en abrégé LSJ - "Ensemble contre les obstacles et les préjugés liés à la maternité" - 3.000,00 EUR;
 14. "Femmes Fières" asbl, en abrégé FF - "Conférence: Obstacles et préjugés entourant la maternité" - 3.500,00 EUR;
 15. "FIBROM'OUT" asbl, en abrégé FBO - "Fibromes utérins, vecteurs d'inégalité face à la maternité" - 2.980,00 EUR.
-

- [49] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2448798 \(R\)](#)
Contrat d'entretien en garantie totale (omnium) pour une période de quatre ans (2022 à 2025) de l'installation d'alarme intrusion dans 25 bâtiments du Département Instruction publique.- Principe.
Marché par procédure négociée sans publication préalable après consultation de six firmes en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° OPP/2022/017.-
Dépense estimée à 111.300,00 EUR (TVA comprise) pour les quatre ans.- Article 70068/12506 des budgets ordinaires des années 2022 à 2025 (sous réserve de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Trésorerie.- Prendre pour information la décision n° 327 du Collège du 10/03/2022, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale.
-

Motions

- [50] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455094 \(R\)](#)
Proposition de motion introduite par M. WEYTSMAN et Mme VIVIER, Conseillers communaux.
Proposition de motion visant à réglementer la mendicité sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
-
- [51] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455347 \(R\)](#)
Proposition de motion introduite par M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.
Proposition de motion concernant la situation en Ukraine.
-
- [52] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455368 \(R\)](#)
Proposition de motion introduite par Mme EL BAKRI, Mme DHONT et M. BAUWENS, Conseillers communaux.
Proposition de motion concernant la situation en Ukraine.
-

Questions

- [53] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455449 \(R\)](#)
Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.
Question relative à la situation économique des commerces à l'Atelier des Tanneurs et plus largement dans les Marolles, à la suite des gros travaux de la rue des Brigittines.
-
- [54] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455374 \(R\)](#)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question relative au réaménagement du square Marguerite Duras.
-
- [55] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455641 \(R\)](#)
Question de Mme STOOPS, Conseillère communale.
Question concernant l'avenir de l'ancien cinéma Rio à Laeken.
-
- [56] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2455648 \(R\)](#)
Question de Mme NYANGA-LUMBALA, Conseillère communale.
Question concernant la rétrocession des charges d'urbanisme par la Région Bruxelloise.
-